

# COMPTE-RENDU



## Comment faire un PCAET ?

JOURNÉE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES AU CNFPT – DÉLÉGATION D'Auvergne

*Cette rencontre a été organisée grâce à la mobilisation d'un comité de pilotage comprenant :*

*Le CNFPT, délégation d'Auvergne – la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes les DDT de l'Allier et du Puy-de-Dôme – l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes – Clermont Auvergne Métropole – GRDF – MACEO et la Plate-forme 21.*

*Elle a reçu le soutien financier du FNADT et du CGET*



## Conclusion de la journée

Par Armand SANSEAU, Directeur Départemental des Territoires du Puy-de-Dôme

Les semaines qui viennent de s'écouler nous ont donné une petite idée de ce que sera le réchauffement climatique. Cela peut stimuler notre entrain pour travailler à réduire les émissions de gaz à effet de serre et nous éveiller au besoin de nous adapter au réchauffement climatique. Charles Cann a noté que le sigle PCAET pouvait aussi signifier : « *Plan communautaire d'adaptation aux étés torrides* »

La COP 21 a fixé l'objectif de limiter à 2° le réchauffement climatique. Presque tous les États sont d'accord. Lorsque les USA se retirent avec pertes et fracas, la Chine, l'Inde et l'Union européenne tiennent bon. La position des USA est assez compliquée : le Président se retire, des grandes villes, des grands groupes tiennent bons. Quand on prend les 500 premières entreprises américaines, il n'y a que 69 qui disent qu'il faut continuer à agir. Quand on diminue dans la taille de l'entreprise, les gens se sentent moins concernés. Il faut vraiment une vision à long terme.

A l'échelle de la France, il y a plusieurs textes fondateurs : les lois Grenelle de 2009 et 2010, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015. La loi de la transition énergétique n'est pas du seul ressort de l'état mais elle appelle aussi à l'initiative et à l'action-les entreprises, les associations, les particuliers (citoyens et consommateurs), les collectivités (le législateur a pensé que la bonne échelle était les EPCI). Dans le département du Puy-de-Dôme, certains EPCI, de taille importante commencent à avoir les moyens pour mettre en oeuvre la transition énergétique. Les collectivités produisent en moyenne 15 % des émissions de gaz à effet de serre mais en appliquant une politique énergétique adaptée, peuvent peser au total sur 1/3 des émissions de gaz à effet de serre.

Les EPCI sont une échelle intéressante car c'est un échelon administratif de taille suffisante, proche des citoyens et des entreprises locales. Les EPCI constituent en effet une échelle privilégiée pour réfléchir à ces problématiques d'émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques, d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables, d'adaptation au changement climatique car elles ont à la fois la proximité avec les citoyens et les entreprises locales et la taille suffisante pour se donner les moyens de penser une stratégie et de la mettre en oeuvre.

Un autre élément important au niveau des EPCI est l'élargissement des champs de compétence. La fusion des communautés de communes a conduit à de très fortes évolutions aussi bien en matière de planification, de logement, de gestion de l'eau (GEMAPI), de prévention et gestion des déchets ou encore de développement économique. Tous ces sujets, ont peu ou prou à un moment, un lien avec les PCAET. Il est important de voir toutes les synergies potentielles. D'un point de vue pratique, par exemple, les évaluations environnementales doivent pouvoir servir pour plusieurs documents.

Mais des synergies opérationnelles apparaissent aussi entre de nombreux thèmes. De plus, l'élaboration par les mêmes entités des PCAET, des PLUI, des PLH, des programmes locaux de prévention des déchets, voire des schémas directeurs d'assainissement ou d'eau potable est le meilleur moyen d'assurer la cohérence des stratégies d'action.

Le PCAET doit être conçu comme une stratégie de développement du territoire. Même si ce n'est pas un exercice facile, il est nécessaire d'apporter de l'attention à sa co-élaboration : comment associer les citoyens ? Les entreprises ? Les associations ? Chacun participe en tant que consommateur, fait des émissions. En tant que directeur de DDT, j'ai d'autres missions en tête, par exemple sur la rénovation urbaine, où l'on voit bien que l'association des citoyens n'est pas un sujet facile. Mais il faut l'envisager dès le départ. J'appelle cela de la co-élaboration. Concrètement sur le terrain, il y a encore beaucoup de travail à faire. Si les gens ne partagent pas les objectifs, le dossier risque d'être beau mais de ne pas servir à grand-chose.

Côté État, nous pouvons apporter un soutien sur des aspects pratiques : soutien recherche-développement, aller voir ailleurs en France, en Europe et ne pas toujours chercher à réinventer la poudre. Promouvoir les réalisations des collectivités qui ont déjà fait des choses concrètes. Sur les aspects plus financiers, des aides peuvent être apportées aux investissements qui seront prônés par le PCAET, par le ministère de la transition écologique et solidaire, l'Ademe, la Dreal, les DDT. Ces aides peuvent prendre différentes formes : baisses de TVA, crédits d'impôts, ANAH, prêts à taux zéro, réhabilitation thermique des logements sociaux, fonds chaleurs, appel d'offres, Quota carbone, CEE, PPA, RT 2012 pour laquelle la DDT fait des vérifications.

Par rapport aux PCAET, l'État donnera un avis sur l'évaluation environnementale dans un délai de deux mois.

Toutes les DDT ont des agents sur le terrain qui peuvent vous accompagner si besoin est. Les DDT donneront aussi des avis sur les projets.

TEPCV est aussi une action qui a été suivie au niveau départemental avec la DREAL. Huit territoires sont reconnus dans le département du Puy-de-Dôme et bénéficient d'un montant total de 16 millions d'euros. Les collectivités qui avaient réfléchi avant ont pu répondre dans des délais courts et faire financer des projets concrets.

Le PCAET est une nouveauté parce que la plupart des EPCI n'y étaient pas obligés avant la loi relative à la transition énergétique et parce que le contenu du PCAET est beaucoup plus riche que ce qui était demandé aux collectivités de plus de 50 000 habitants dans les PCET précédemment. C'est pourquoi cette journée « Comment faire un PCAET » m'a paru fort utile à tous. Aux EPCI qui doivent les porter bien sûr en premier lieu, mais aussi aux services de l'État qui doivent les accompagner, aux autres collectivités et aux entreprises du domaine de l'énergie qui doivent y être naturellement associées.

Je remercie donc Macéo, la plateforme 21 et le CNFPT pour l'organisation de cette journée ainsi que les adhérents de la plateforme qui en ont monté le programme. Je remercie tous les intervenants qui ont accepté de venir faire part de leur savoir-faire ou rendre compte de leur expérience. Le nombre élevé de participants (68) leur prouve déjà qu'ils ne se sont pas trompés sur l'intérêt du sujet. C'est bien aussi d'avoir pu avoir des exemples concrets.

Urgence : délai décembre 2018, il faut que les collectivités se lancent dès aujourd'hui. Ayez vraiment en tête l'importance d'avoir une démarche transversale notamment avec les déplacements et le logement.